collectif Auteurs du Pays Pourpré

N°108
OCTOBRE 2025

Glanes EN BROCÉLIANDE

Histoire des moulins de Montfort Communauté

Le moulin joue un rôle très important dans la vie rurale d'autrefois. Du Moyen-Age à la Révolution industrielle, le moulin est un élément vital de chaque communauté villageoise. Une grande partie des récoltes y aboutit pour la transformation des céréales et la fabrication du pain. L'instauration de la « banalité » au 11e siècle est un des symboles les plus contraignants et les plus tenaces de notre société puisqu'elle persiste durant près de 800 ans, jusqu'à l'abolition des privilèges en 1789.

LE MOULIN DU COUDRAY, À TALENSAC.

LE MOULIN BANAL DU SEIGNEUR

Au Moyen-Age, les moulins appartiennent aux seigneurs locaux dits « banals ». La construction d'un tel édifice nécessite un investissement important qu'eux seuls peuvent supporter. On les appelle donc des moulins banals car les paysans doivent s'acquitter de « banalités » c'est-à-dire d'impôts pour les utiliser. Les moulins ne sont alors pas implantés pour desservir un secteur en particulier mais l'activité de chaque moulin est fixée à la distance qu'un âne est capable de parcourir en une demi-journée (« ban » du seigneur ou banlieue).

Chaque paysan doit moudre ses céréales exclusivement au moulin de son suzerain et s'acquitter de cette redevance (une part en grains et l'autre en loyer). Quand il n'y a pas de moulin banal dans une paroisse, le seigneur ne peut empêcher les vassaux d'en faire construire de non banaux, « pourvu qu'ils ne nuisent pas au cours d'eau qui font tourner ceux des seigneurs » ...

C'est au cours des 17e et 18e siècles que la meunerie traditionnelle connait son âge d'or. L'emploi d'engrais naturel entraine l'intensification des cultures céréalières. Les moulins s'implantent en grand nombre mais cette structure seigneuriale incontournable est lourde et très conflictuelle. Les meuniers, commis privilégiés de leurs seigneurs, ont mauvaise réputation, ils sont alors traités de fripons protégés par l'(in)justice seigneuriale ! Enormément d'archives en témoignent : droit de mouture et frais de transport démesurés, tromperie sur les quantités, humidification de la farine, interdiction d'avoir des meules à bras individuels (ce qui entrainait des famines en cas de sècheresse...).

collectif Auteurs du Pays Pourpré
N°108
OCTOBRE 2025
Glanes
EN BROCÉLIANDE

LE MOULIN À L'ÉCHELLE INDUSTRIELLE

Après la Révolution, le paiement des banalités est aboli en même temps que les autres droits féodaux. Les meuniers rachètent les moulins et deviennent des artisans parmi d'autres, qui doivent gérer leurs entreprises et leurs clientèles. Désormais, ils se disputent le grain à moudre !

Au 19e siècle, on construit beaucoup de nouveaux moulins. Ils sont au cœur d'une société en pleine mutation économique, industrielle et sociale.

LE MOULIN DU CHÂTELLIER, À TALENSAC.

L'énergie des moteurs hydraulique est en plein essor et utilisée au maximum de ses possibilités. Elle est fournie par l'écoulement gravitaire de l'eau, faisant tourner une roue, qui transmet son mouvement à divers mécanismes. Les moulins servent alors à de multiples usages : actionner des meules pour moudre des céréales, mais aussi extraire l'huile des oléagineux (noix, colza), fabriquer du papier, actionner des scieries dans l'industrie forestière ou des métiers à tisser pour l'industrie textile, dans la tannerie...

Dans le secteur de Montfort, la concentration de moulins s'explique par une irrigation favorable avec les rivières du Meu, du Garun, le Comper et le Serein principalement. La configuration du réseau hydraulique permet de réaliser des retenus d'eau soit par barrages soit par dérivation de rivière sans trop de difficultés.

Sur le Meu, les moulins placés « au fil de l'eau » étaient parfois renforcés de « pêcheries », sorte de canaux latéraux servant de trop plein en cas de fortes pluie, comme au moulin du Guern, à Talensac. Redevenant sèches aussitôt après les crues, elles permettaient au meunier de capturer facilement les poissons pris au piège.

À la fin de l'époque féodale, la gestion des moulins est établie par des « règlements d'eau ». Ce sont eux qui nous renseignent sur la vie des moulins d'autrefois. Ils rassemblent des données techniques mais aussi des plaintes de riverains ou des doléances sur chacun d'entre eux.

Par exemple, le 19 août 1872, Monsieur Duval, cultivateur, porte réclamation à Monsieur Geffroy, propriétaire du moulin du Coudray à Talensac : « *... par la suite de la retenue d'eau nécessaire à la maintenance du moulin, ma prairie se trouve noyée, rive gauche du ruisseau du Val Beuzet. J'estime raisonnable que depuis deux ans, époque à laquelle on a remplacé le système de roue, j'ai une perte de 200 francs sur ma récolte de foin...* »

CHIFFRES CLÉS

Dans la France de 1800, on dénombre 100 000 moulins pour environ 29 millions d'habitants, soit 1 moulin pour 300 habitants. 4 moulins sur 5 sont des moulins à eau ou à marée, les autres des moulins à vent. Le département d'Ille-et-Vilaine compte 900 moulins et l'arrondissement de Montfort 100 à lui seul, dont 93 moulins à eau et 7 moulins à vent en 1810.

LE MOULIN DU GUERN, À TALENSAC.

À TALENSAC

Au milieu du 19e siècle, on trouve 5 moulins à Talensac. Ce sont tous des moulins à eau, aujourd'hui transformés ou partiellement ruinés. Sur le cours du Meu, on trouve les moulins du Châtellier, du Guern et de Tréjouan tandis que les moulins de la Bédoyère et du Coudray sont situés le long du Serein.

LE MOULIN DU GUERN

Situé sur la route de Cintré, son implantation est vraisemblablement très ancienne puisque le Manoir du Guern, auquel il devait être rattaché, est mentionné dès 1427. Sur le cadastre de 1846, ses dimensions correspondent encore à celles des petits moulins de l'époque féodale mais son règlement d'eau, institué en 1860, révèle qu'il s'est beaucoup agrandi. Il se composait de deux bâtiments : le vieux moulin à blé et la minoterie ; d'une digue submersible de 88m établie directement sur le lit du Meu, d'une pêcherie et d'un bief dirigeant les eaux vers la vanne motrice et formant un déversoir. La grande roue, de cinq mètres de diamètre, fournissait l'énergie hydraulique pour confectionner la farine. Prenant une véritable dimension industrielle dans la première moitié du 20e siècle, il est équipé d'un complément de moteur à vapeur puis d'un moteur à gaz, permettant le fonctionnement simultané de trois meules et du système de tri et de nettoyage des grains. Ce moulin est le dernier à fonctionner dans le pays de Montfort jusqu'au 1er avril 1980, date à laquelle Robert Marquer, meunier, arrête la roue définitivement. Aujourd'hui, propriété privée, le moulin a gardé ses beaux volumes et son environnement avec ses biefs et son déversoir surmonté d'une passerelle.

À MONTFORT-SUR-MEU

A la fin du 19e siècle, Montfort possède 2 moulins à blé et 1 moulin à tan. Une des écoles de la commune porte encore le nom d'école « du Moulin à Vent » en souvenir d'un ancien bâtiment.

LE MOULIN DES PLANCHES

Construit en 1884, il avait une fonction originale. C'est un moulin à tan. Sa meule servait à réduire l'écorce de chêne en poudre pour la tannerie qui était située juste après le pont de Coulon. Ce tan obtenu servait à assouplir et colorer les peaux de cuir, et permettait une meilleure conservation. Le moulin fonctionne d'abord à la force de l'eau, puis est modernisé à l'électricité. Il est aujourd'hui transformé en logement mais sa roue est toujours bien visible. On le nomme le moulin des planches car autrefois une passerelle le reliait à l'autre rive du Meu. Les planches sont détruites lors des inondations de 1910.

LE MOULIN DES PLANCHES, À MONTFORT.

LES PLANCHES SOUS L'EAU, LORS DES INONDATIONS DE 1910.

À IFFENDIC

LE MOULIN DU BREIL, À IFFENDIC.

Au 19e siècle, Iffendic compte 5 moulins : le moulin de Boutavent (rattaché au château des seigneurs de Montfort au 12e siècle), le moulin du Breil (dépendant du château de 1863), le moulin de la Châsse (dépendant du château reconstruit à la fin du 19e siècle), le moulin de Travant et le moulin Delieuc.

LE MOULIN DE TRAVANT

Sur le Meu, entre Montfort et Iffendic, il a été reconstruit au 19e siècle sur les ruines d'un ancien moulin banal, propriété des seigneurs de Tréguil, le château voisin. Il est d'abord utilisé comme moulin à farine puis devient une filature de lin, puis une usine produisant de l'huile de lin et enfin une fabrique de pâtes alimentaires. Détruit par un incendie vers 1940, il est reconstruit après la guerre. Le moulin fonctionne jusque dans les années 1960 puis est réhabilité en logements.

collectif Auteurs du Pays Pourpré
N°108
OCTOBRE 2025
Glanes EN BROCÉLIANDE

LE MOULIN DU PONT-JEAN, À SAINT-GONLAY.

À SAINT-GONLAY

Au 19e siècle, Saint-Gonlay compte encore 4 moulins en activité : le moulin du Pont Herville et celui du Manoir de La Change installés sur Le Comper ; le moulin de la Rousselais et celui du Pont-Jean sur le Meu.

LE MOULIN DU PONT-JEAN

Il est mentionné dès 1181 et rebâti plusieurs fois au même endroit. Les vestiges qui nous parviennent aujourd'hui datent de la seconde moitié du 19e siècle. Le plus grand bâtiment, celui qui abritait la roue et les meules a disparu. Seuls subsistent les communs et la fermette du meunier. Au bord du Meu, les biefs de dérivation sont encore en place. En 2025, la commune restaure les bâtiments pour y faire une jolie halte dédiée aux randonneurs.

À BRETEIL

Le cadastre napoléonien de 1845 fait mention d'un seul moulin à Breteil, nommé Rendefleur (ou Rondefleur). Il dépend de l'ancienne seigneurie de la Riolais. Le bâtiment actuel est reconstruit, au même endroit, sur la Vaunoise, à la fin du 19e siècle. L'emplacement de la roue et le bief sont encore visibles. L'actuel propriétaire envisage sa transformation en gîte.

À BÉDÉE

On y dénombre 2 moulins sur le Garun. Le Moulin de Canlou qui comporte des vestiges du 16e siècle et le moulin de La Marche. Ce dernier est construit entre 1810 et 1843. Connu sous le nom de minoterie Pellois, d'après une plaque datée de 1927, cet ancien moulin à farine est aujourd'hui à l'état de ruine. Désaffecté depuis 1952, il est menacé de disparition.

À PLEUMELEUC

On compte encore 2 moulins avant la Seconde Guerre mondiale : le Moine et le Moulin Blanc. Le moulin du Moine est complètement détruit vers 1950.

LE MOULIN BLANC

Datant de la première moitié du 18e siècle, il est relativement bien conservé mais le système de bief, très lisible sur le cadastre ancien, a subi un remblaiement : la retenue d'eau est devenue un potager...

LA FIN DES MOULINS...

Vers 1930, la règlementation des moulins devient draconienne : interdiction de construire de nouveaux moulins, institution de contingents, règlementation ferme de la profession de meunier...

En parallèle, le pain est de moins en moins fabriqué par les agriculteurs eux-mêmes. Ils confient leur blé aux meuniers qui se chargent de livrer la farine aux boulangeries. Les meuniers deviennent des commerçants comme les autres avec des fournisseurs et des clients.

Les moulins tombent finalement en désuétude après la Seconde Guerre mondiale, au profit de la machine à vapeur et du moteur électrique.

Auteur de l'article :
Cécile Delarue, chargée du patrimoine de Montfort Communauté

Sources :
Inventaire Général de la Région Bretagne
Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine
« GLANES en Pays Pourpré » n° 46-47-69-70
Dessins : Louis Codet - Photographies : Cécile Delarue - Cartes postales anciennes : Collection Musée de France de Montfort-sur-Meu

LES ARTICLES RÉDIGÉS ET LES OPINIONS ÉMISES LE SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS. LE CHOIX DES SUJETS, AINSI QUE LA DÉCISION DE PUBLICATION, SONT CONFIÉS AU COMITÉ DE RÉDACTION : COLLECTIF D'AUTEURS DU PAYS POURPRÉ. GLANES EN BROCÉLIANDE : INPI 21 4 729 492 ISSN 2256-9405. DATE DÉPÔT LÉGAL OCTOBRE 2024.

AVEC LE SOUTIEN DE MONTFORT COMMUNAUTÉ